Flers-sur-Noye
Bulletin municipal 2024

Ce journal existe grâce à l'implication des habitants de notre commune et l'aimable participation financière de ses commerçants et artisans que nous tenons à remercier ici et en avant dernière page.

Edito : le mot du maire

Florigeoises, Florigeois, chers amis,

L'année 2023 se termine comme elle a commencé avec en plus un nouveau conflit en Israël. L'inflation est à son paroxysme et notre porte-monnaie se porte de plus en plus mal.
C'est au travers cette actualité que nous devons trouver une porte de sortie, si possible. Il nous faut être solidaires, aider son prochain et être à l'écoute des difficultés de chacun afin de passer au mieux cette période.

Pour ce qui est de notre commune, l'essentiel des travaux s'est porté sur la sécurisation de la route départementale 1001. Cette opération nécessaire a couté 323 910 € TTC à la commune, couvert par un emprunt à hauteur de 100 000 €.
Des subventions sont venues réduire le coût de cet investissement. Je veux parler des amendes de police* ainsi qu'une participation de la communauté de communes Avre Luce Noye de 20 000 €.

Début 2024, la fibre devrait faire son apparition dans nos maisons !
C'est une arrivée fort attendue par vous tous. Il est vrai que le travail peut dorénavant se faire de notre maison. Les conventions collectives qui découlent de la crise sanitaire passée ont permis ce changement de mode de vie où chacun essaie de concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle.

Enfin, pour des raisons personnelles, nous n'avons pas pu organiser le repas des Ainés comme je l'avais prévu. De ce fait, nous avons reconduit l'opération bon d'achat de 25€ à valoir chez l'Artisan du terroir.

L'équipe municipale et moi-même, espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et formulons tous nos vœux pour cette nouvelle année.
Nous aurons la joie et le plaisir de vous accueillir pour la présentation des vœux 2024 en la salle polyvalente le 5 janvier 2023 à 19 heures.

Prenez soin de vous !

Joël Beaumont

* le Conseil départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet.

Sommaire

1. *L'équipe municipale* 4
2. *Renseignements pratiques* 5
3. *Démarches administratives* 6
4. *Budget* 7
5. *Réalisations et projets* 9
6. *Etat civil* 14
7. *Déchets* 14
8. *Rappel des règles de vie : Civisme et respect des voisins* 16
9. *Urbanisme* 18
10. *Transports* 20
11. *Nos aînés* 20
12. *Nos Jeunes* 20
13. *Informations diverses* 21
14. *Agenda* 25
15. *Parole aux associations* 26

1. L'équipe municipale

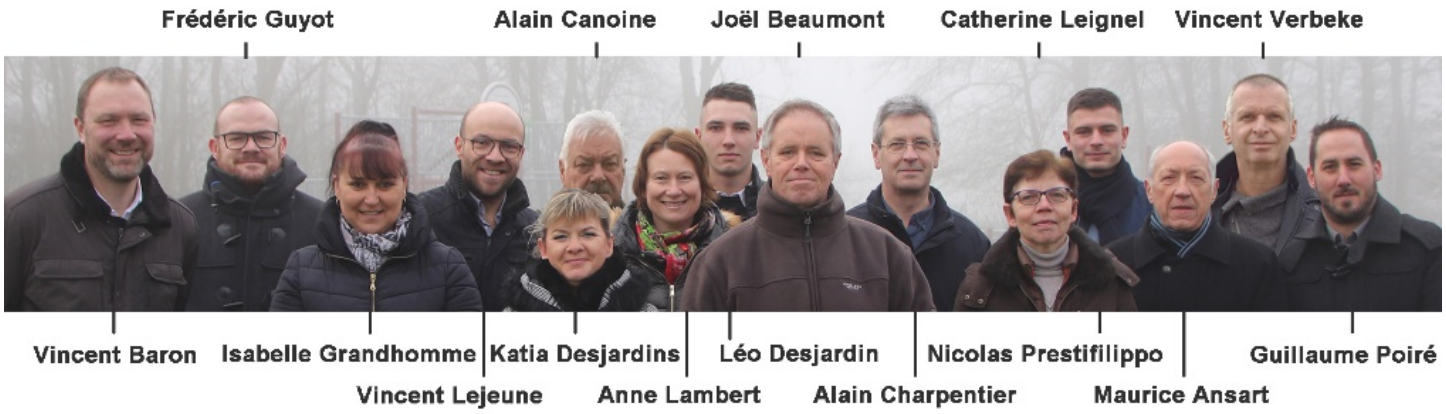

Maire

BEAUMONT Joël
12 rue Entre 2 Villes

1er adjoint

CHARPENTIER Alain
38 rue Marquis

2nd Adjoint

LEIGNEL Catherine
2 rue Marquis

Les conseillers

ANSART Maurice	8 Rue Entre 2 Villes
BARON Vincent	18 Rue d'En Haut
CANOINE Alain	10 Rue Entre 2 Villes
DESJARDIN Léo	5 Rue Entre 2 Villes
DESJARDINS Katia	8 Rue la Carrière
GRANDHOMME Isabelle	21 Route Nationale
GUYOT Frédéric	26 Lotissement du Château
LAMBERT Anne	7 Rue Marquis
LEJEUNE Vincent	19 Lotissement du Château
POIRÉ Guillaume	1 bis Rue d'En Haut
PRESTIFILIPPO Nicolas	25 Rue Collée
VERBEKE Vincent	21 Rue Entre 2 Villes

2. Renseignements pratiques

Village

Commune	Population	Noms des habitants	Code postal	Superficie
Flers-Sur-Noye	520	Florigeoises et Florigeois	80160	4,65 Km²

Mairie

Tel : 03.22.09.44.31 / 09.75.51.90.37
Mail : mairieflerssurnoye@orange.fr
Secrétaire : Céline Boulanger

Heures d'ouverture

Lundi : 17h30-19h30
Mercredi : 16h00-19h30

Permanence des élus

Lundi : 18h00-19h30
Mercredi : 18h00-19h30

Site internet : https://www.flers-sur-noye.fr/
Facebook de la mairie : https://www.facebook.com/Mairie-de-Flers-sur-Noye-102270958415250/

Services officiels et numéros utiles

Service des eaux	03.22.42.02.63
Enedis	09.72.67.50.80
Sous-Préfecture	03.22.97.80.22
France Service (CIAS de Moreuil)	03.60.12.28.10
Assistantes Sociales départementales	03.60.03.43.40
SAMU	15
Gendarmerie	17 / 03.22.42.47.17 (Ailly-sur-Noye)
Pompiers	18 / 03.22.41.55.47 (Ailly-sur-Noye)
Hôpital	03.22.08.80.00 (hôpital sud Amiens)
Centre antipoison	08.25.812.822

La commune dispose également d'un cabinet médical avec médecin et infirmières

3. Démarches administratives

Liste des papiers et démarches correspondantes

Pièces	Carte d'identité	Passeport	Permis de conduire	Visa	Carte grise
Validité	15 ans 10 ans pour la biométrique	10 ans	A vie (ou jusqu'à suspension)	Environ 3 mois	Dans les 15 jours à compter de l'achat du véhicule
Administration de délivrance	Amiens Ailly-sur-Noye	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture ou sous-préfecture

Pour connaitre les démarches par type d'actes administratifs, rendez-vous sur le site internet de la commune rubrique « Citoyenneté / Papiers d'identité et démarches » (https://www.flers-sur-noye.fr/citoyennete/papiers-didentite-et-demarches/)

Durée de conservation des documents

Famille	Santé	Banque	Factures
Livret de famille, Contrat de mariage, Jugement d'adoption ou de divorce, Diplômes, Livret militaire **A vie**	Remboursements assurance maladie et mutuelle Contrat de mutuelle **2 ans** Carnet de santé ou vaccination, Carte de groupe sanguin, Examen médicaux **A vie**	Tickets CB **Jusqu'à réception du relevé bancaire** Relevé de comptes, Chéquiers finis **5 ans** Prêt **Durée du prêt + 2 ans**	Téléphone, Internet **1 an** Petits travaux, Attestation de ramonage de cheminée ou d'entretien de chaudière **2 ans** Eau, gaz, électricité **5 ans** Gros travaux **10 ans**

Habitation	Assurance	Travail	Impôts
Acte notarié d'achat ou de vente **A vie** Quittance de loyer, contrat de location **3 ans après la fin de la location**	Avis d'échéance, Quittances **2 ans** Contrat **Durée du contrat + 2 ans**	Notes de frais **3 ans** Fiches de paie, Contrat de travail **Jusqu'à liquidation ou à la retraite**	Déclaration de revenus, Justificatifs, Avis d'imposition **3 ans**

4. Budget

Les 3 taxes

	Commune	Communauté de communes (CCALN)	Ordure ménagères	Taxe Gémapi	Département	Chambre d'agriculture
Foncier Bâti	31,7% (31,7%) =	11,99% (11,99%) =	15,38% (15,38%) =	0,609% [N]	-	-
Foncier Non Bâti	12,51% (12,51%) =	22,56% (22,56%) =		1,07 % [N]	43,74% (43,74%) =	6,05% (6,28%) ↘
Cotisation Foncière des Entreprises	11,54% (11,54%) =	11,89% (11,89%) =			-	-

Pour la commune, les taux concernant les taxes sont identiques à l'année passée et cela depuis 2008.
Alors, pourquoi ma taxe foncière a augmenté ?

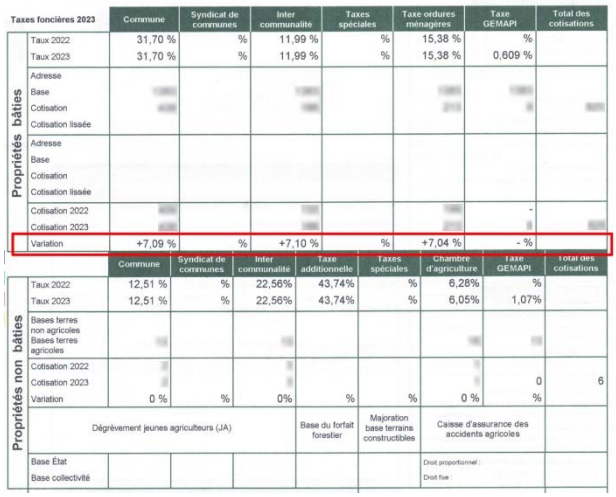

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	31,70 %	%	11,99 %	%	15,38 %	%	
	Taux 2023	31,70 %	%	11,99 %	%	15,38 %	0,609 %	
	Adresse							
	Base	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	
	Cotisation	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022	[illegible]		[illegible]		[illegible]	-	
	Cotisation 2023	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Variation	+7,09 %	%	+7,10 %	%	+7,04 %	- %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	12,51 %	%	22,56%	43,74%	%	6,28%	%	
	Taux 2023	12,51 %	%	22,56%	43,74%	%	6,05%	1,07%	
	Bases terres non agricoles / Bases terres agricoles	[illegible]		[illegible]			[illegible]	[illegible]	
	Cotisation 2022	[illegible]		[illegible]			[illegible]		
	Cotisation 2023	[illegible]		[illegible]			[illegible]	0	6
	Variation	0 %	%	0%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Contrairement à ce que l'on peut entendre, la hausse ne vient pas de la commune mais d'une hausse décidée par le gouvernement !

Pour résumer, la valeur foncière d'un bien est calculée à partir d'une base axée sur la potentielle valeur locative du bien lui-même, valeur locative elle-même dépendant ou calculée selon l'inflation.
Cette année ayant connue une très forte inflation, l'ensemble des valeurs cadastrales a donc augmenté en conséquence d'environ 7,1% en 2023 sur tout le territoire ! (cf la ligne « variation » sur l'extrait ci-contre)

Une nouvelle taxe GEMAPI ([N]) est également apparue cette année. Il s'agit d'un impôt local pour financer les dépenses des métropoles et communautés de communes en lien avec la **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations, des compétences transférées par l'État. La taxe Gemapi est également connue sous le nom de taxe inondation, de taxe antiinondation ou d'aquataxe.

Budget

Le budget de la commune est alimenté par plusieurs axes (les impôts locaux et autres, les dotations de l'état, ainsi que par d'autres ressources). C'est grâce à ce budget que la municipalité peut entreprendre des actions sur le territoire et faire vivre la commune. Il est défini en début d'année pour l'année civile en cours. Un budget communal est composé de 2 parties distinctes :

- **Les dépenses de fonctionnement**
  - Correspondent à l'ensemble des dépenses sur des aspects existants et qu'il convient de faire perdurer et permettant le fonctionnement de la commune (type salaire des employés, consommation électrique, etc…)
- **Les dépenses d'investissement**
  - Correspondent en général à des achats ou investissements / prestations de mises en place, construction, etc…

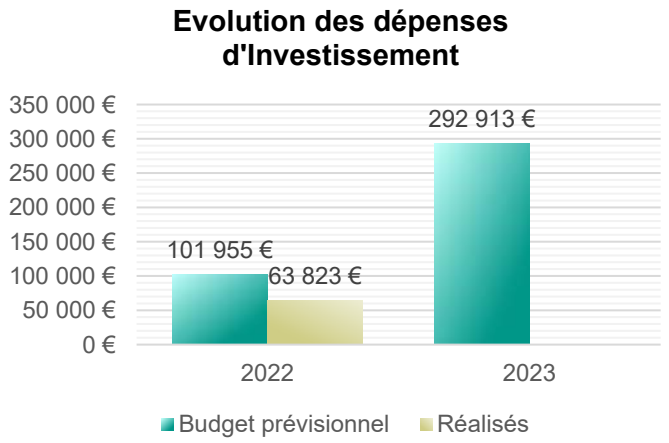

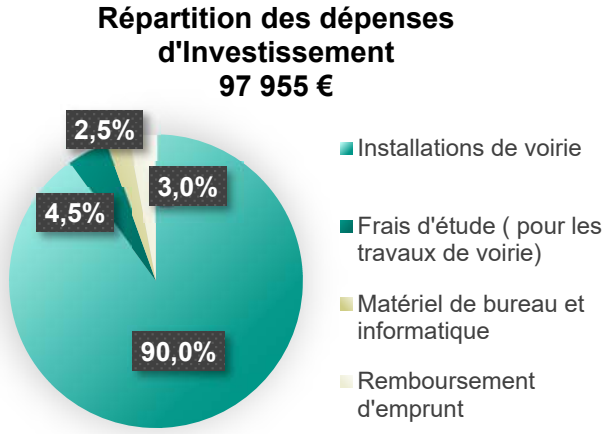

La sécurisation de la RD 1001 correspond à elle seule à près de 277 000 € (travaux et études) et explique la différence de budget entre cette année et l'année précédente.

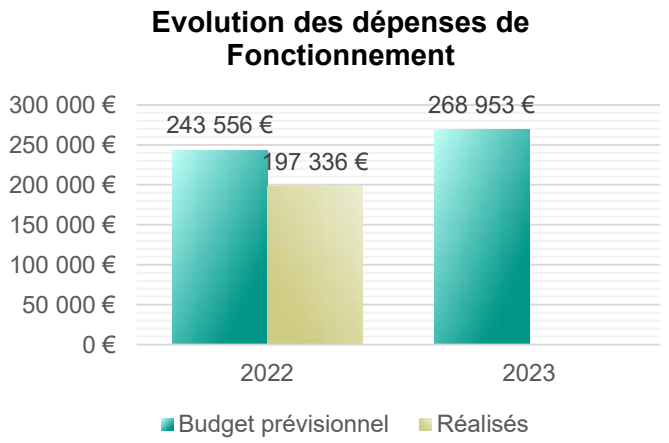

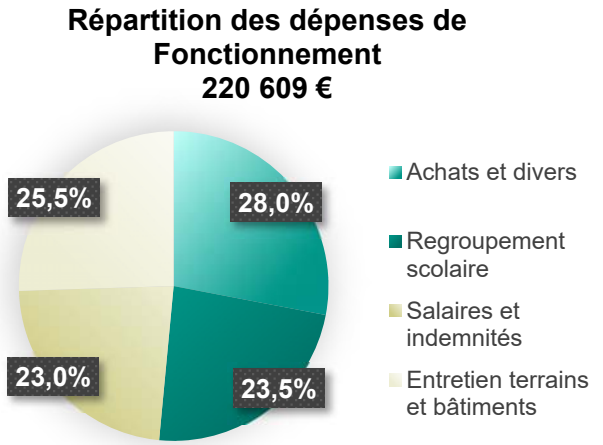

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

- Regroupement scolaire 63 000 €
- Salaires et indemnités : 62 000 €
- Entretien des terrains et bâtiments : 68 000 €
- Le reste est réparti en achats divers et, indemnités de fonction, taxes et charges

Certains d'entre vous peuvent se questionner sur la différence entre les chiffres du budget annoncés en début d'année et ceux repris l'année suivante.
La raison est simple, comme pour un budget d'un ménage avec de nouvelles dépenses ou des augmentations liées aux coûts de la vie, en cours d'année des ajustements budgétaires sont parfois nécessaires pour la commune afin de s'adapter aux besoins d'investissements ou de fonctionnement.

Ces ajustements sont toujours soumis au vote du conseil municipal après avoir vérifié l'état des comptes de la commune !

Exemple :

Début 2022, nous annoncions:	Cette année, nous indiquons pour 2022 :	Différence de :
- Budget Investissement : 97 955 €	- Investissement : 101 955 €	+ 4 000 €
- Budget Fonctionnement : 220 609 €	- Fonctionnement : 243 556 €	+ 22 947 €

L'écart de 4000 euros correspondant à un ajout pour immobilisation incorporelle à la demande de la trésorerie
L'écart de 22947 euros correspondant à un virement à la section d'investissement pour répondre aux besoins d'investissement en prévision des frais pour les travaux de voirie.

5. Réalisations et projets

Réalisations effectuées

Urbanisme et lotissements

Lotissement « Les prés d'en haut »

Le lotissement « Les prés d'en haut » rue Marquis va s'agrandir. Une extension de 15 parcelles a été présentée en complément des 23 parcelles existantes et vendues. Le conseil municipal a souhaité et demandé au lotisseur d'incorporer une aire de jeux ainsi qu'un espace vert afin de permettre aux enfants de pouvoir jouer sur un espace à proximité de leur habitation et de maintenir un « poumon vert » au sein du village.

Le permis de lotir a été signé début juin 2023, les travaux devraient débuter afin de délimiter les parcelles et l'alimentation en eau et électricité en fin d'année 2023.

Ci-joint le plan de l'ensemble :

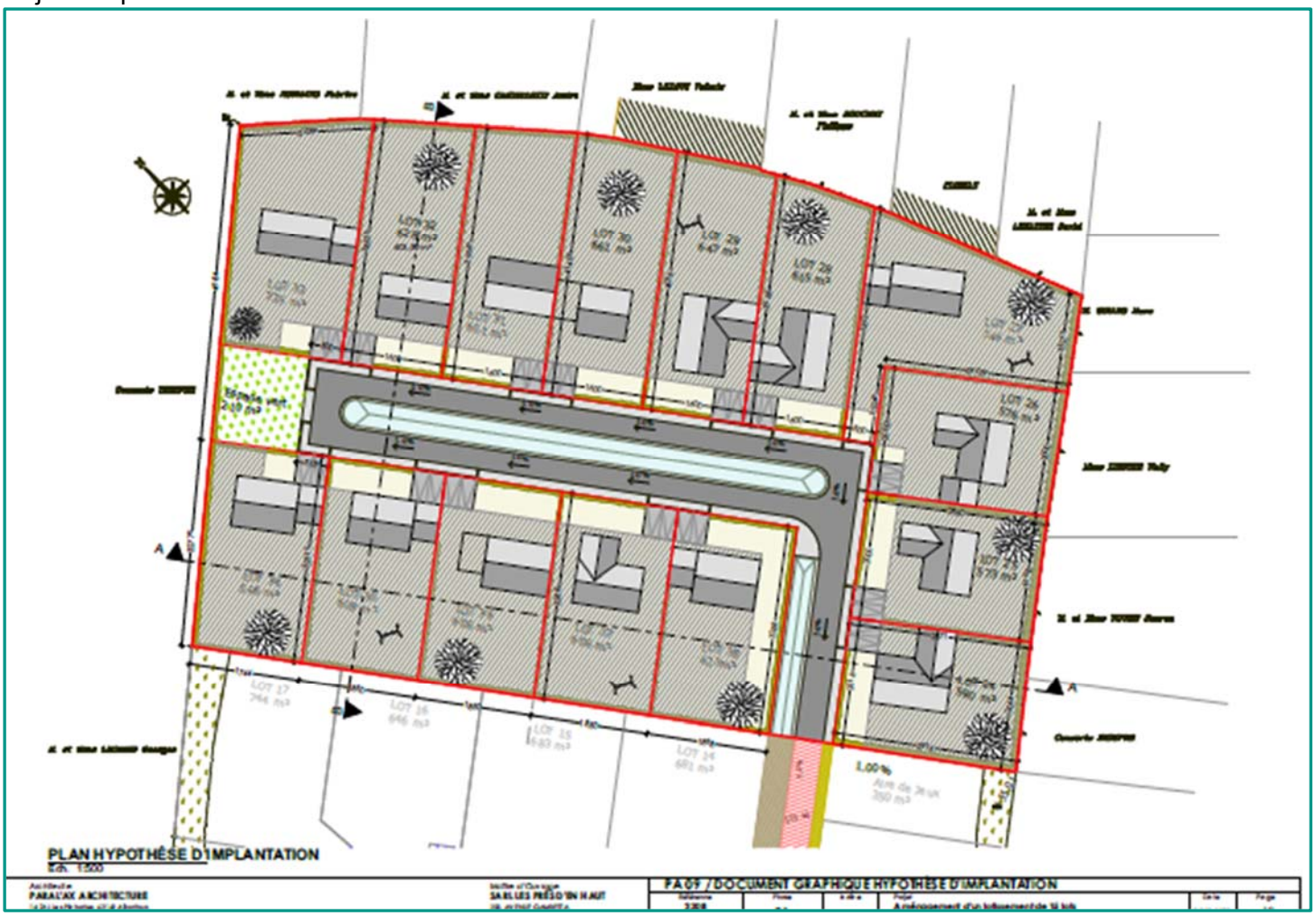

Lotissement de la SARL BDL PROMOTION

Ce projet de lotissement au niveau de la rue entre deux villes, initialement composé de 7 maisons, ne verra malheureusement pas le jour. La conjoncture économique n'étant pas favorable, le lotisseur abandonne son projet.

Réparation du toit et plafond de l'église

A l'intérieur de l'église, des trous étaient apparus au niveau du plafond ainsi que de la voûte centrale.
Les opérations nécessaires à la correction de ces problèmes ont été mises en œuvre par la commune sur 2023.
Une attention particulière est portée sur cet édifice et des réflexions sont encore en cours pour essayer de le maintenir dans le meilleur état possible.

Travaux RD1001 : un gros chantier à l'échelle de la commune

Suite à la décision de lancer les travaux de sécurisation de la RD 1001, il a été effectué une réunion préparatoire avec le Département et le bureau d'étude, Etudis. Ce dernier a rédigé l'appel d'offre en prenant en compte les recommandations du service Routes du Conseil Départemental.

Des acteurs autour d'un même projet			
Maître d'Ouvrage	**Maître d'œuvre**	**Entreprise**	**Partenaires**
Mairie de Flers-sur-noye	Etudis Amenagement	Eurovia	Conseil Départemental de la Somme Direction des Routes

Planning initial
Durée des travaux 5 semaines + 2 semaines de préparation

L'appel d'offre a été lancé avant l'été et le 6 juillet, le conseil communal, par délibération, a choisi la société Eurovia pour réaliser les travaux.

Le chantier a démarré le 28 août avec deux phases:
- 1 : Sortie du village, direction Breteuil
- 2 : Milieu du village vers direction Essertaux

Pendant cette période, une circulation alternée a été mise en place.

La nuit du 23 octobre, la RD 1001 a été fermée pour la mise en place de l'enrobé.

La durée des travaux était prévue pour 5 semaines avec une réunion de chantier tous les jeudis, réunissant la mairie, le bureau d'étude l'entreprise et ponctuellement les services départementaux.

Ces réunions permettaient de faire un point sur:
- L'avancement des travaux
- Le planning d'intervention
- Les préconisations du Département
- Les demandes d'arrêté

La réception des travaux a été faite le 7 décembre.

Il reste à finir la signalisation au sol qui sera réalisée au printemps lorsque la météo le permettra !

Des travaux à réaliser

- Préparation des trottoirs
- Réalisation de la Grave Bitume
- Coulage des bétons dans les surlargeurs
- Fourreaux pour le candélabre
- Bordures / Caniveaux et ouvertures
- Rabotage réalisé
- Implantation, terrassement réglage du cheminement piéton le long du giratoire
- Enrochement à placer au niveau de la Rue Collée et la RD1001
- Réalisation du tapis
- Signalisation verticale

Mais également

Des obligations à respecter

- Maintien des accès riverains dans les rues
- Obligation d'anticiper les éventuels arrêtés de circulation au moins 15 jours au préalable
- Prendre en compte les transports scolaires et des cars, les convois exceptionnels

Des plans pour permettre de se projetter sur les travaux à réaliser

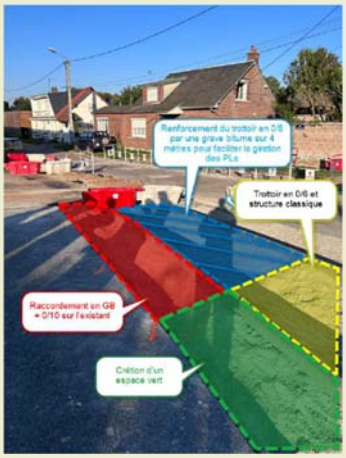

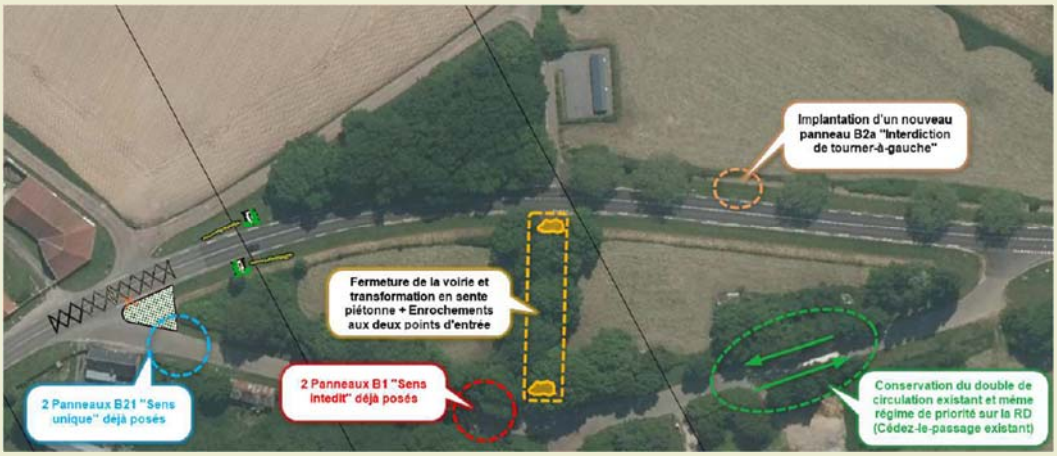

Des photos pour mesurer l'ampleur du chantier

Quelques aménagements spécifiques

Implantation, terrassement réglage du cheminement piéton le long du giratoire

Ouverture dans les bordures et bavette béton pour évacuer les eaux pluviales réalisés dans le Tourne-à-gauche

Pose d'une double bordure de protection au niveau du poteau fibre télécom dans le giratoire

Projets « En cours »

Dans la continuité des travaux importants réalisés dans notre commune, renforcement et effacement des réseaux électriques ainsi que la sécurisation de la RD 1001, nous devons continuer à investir à bon escient sur l'avenir. Aujourd'hui, deux programmes d'investissement restent à mener.

Eau de ruissellement

Le premier est de revoir le schéma des eaux de ruissellement dans le village. De nombreuses constructions ont vu le jour ces dernières années et nous sommes confrontés à un afflux important d'eau de pluie. La mare du centre bourg ne suffit plus à drainer cette eau et la rue Marquis devient une vaste pataugeoire lorsque la mare déborde.

Etudes thermiques

Le deuxième concerne la salle polyvalente. Elle a été construite dans les années 1990 et ne répond plus aux exigences du moment. C'est une passoire thermique, on ne peut plus se permettre ce genre de construction avec un coût de l'énergie qui flambe.
C'est pourquoi nous avons candidaté au « plan France ruralités solutions » proposé par l'Etat afin d'accompagner les communes de moins de 3500 habitants dans des projets d'envergure. Cet accompagnement se traduira par des études d'ingénieries afin de remédier à ces deux problèmes évoqués ci-dessus.

Plantations

Cette année la commune a décidé d'entamer un chantier d'embellissement de ses rues et lieux de vie par la plantation d'arbres, arbustes et fleurs. Au travers de cette démarche, il n'est pas question de viser le label « village fleuri », mais simplement de rendre notre village plus beau.

Ainsi, pour commencer, des plantations ont été prévues au parc de jeu ainsi qu'au cimetière à côté du jardin du souvenir pour faire un peu d'ombrage.
D'autres suivront ensuite…

Que vous ayez des idées (endroits à fleurir, essences à planter, etc…) ou que vous ayez simplement envie de donner un coup de main pour participer à l'embellissement de notre commune, vous êtes les bienvenus et pouvez venir nous rencontrer en mairie pour vous faire connaître.

A ce propos, nous étudions la possibilité de lancer une « matinée plantation » au printemps, où tout villageois volontaire serait le bienvenu permettant à la fois de participer à rendre notre village plus agréable et de favoriser la rencontre avec d'autres villageois.

Nous espérons que cette intiative saura vous convaincre et espérons avoir un maximum d'adhésion ainsi qu'un respect pour les réalisations qui seront effectuées (par le passé des tentatives équivalentes ont malheureusement été saccagées).

Projets « A venir »

En attente de budget

Comme vous l'aurez compris, l'année 2023 ayant été très consommatrice de crédits et la commune ayant pour ligne directrice de faire le plus attention possible à ses finances, il n'y a pas à ce jour de « gros projets » à mettre en œuvre identifié pour 2024.

En effet, après l'enfouissement des câbles en centre-bourg et la sécurisation de la RD 1001, nous souhaitons stabiliser le niveau de dépenses.

Certains projets ne pouvant bénéficier de subventions que pour des périodes ou types bien précis, comme cela peut être pour les aides gouvernementales pour les particuliers (par exemple, campagne d'acquisition de pompe à chaleur), chaque potentiel projet qui pourrait se présenter à nous sera systématiquement qualifié par le conseil municipal.
Il s'agira donc surtout pour la commune de saisir des opportunités de lancer des projets jugés nécessaires et pouvant bénéficier de subventions plutôt que de repousser ces projets et devoir dans le futur en assumer le financement seul sans l'apport de subventions !

A titre d'exemple, l'enfouissement des câbles fait parti de ces projets lancés car il y avait des subventions qui le rendaient moins honéreux pour la commune !

6. Etat civil

7	1	2
Naissances	**Mariage**	**Décès**
Janvier Alizée Klier	**Juin** Catherine Lebègue et Benoit Léger	**Juin** Christine Tadeusz
Février Mahé Maréchal		**Novembre** Lucien Lefebvre
Mars Léo Carnoy		
Mai Lorenzo Cartier		
Juillet Marceau Michel		
Août Léo Caron		
Novembre Nils Boursier		

7. Déchets

La collecte

La collecte des déchets est organisée par la Communauté de communes Avre Luce Noye. Elle a lieu :

- Tous les lundis (et les mardis quand le lundi est férié) pour :
  - Les papiers et emballages carton = **Sac Bleu** (1 semaine sur 2)
  - Les plastiques, métal et briques alimentaires = **Sac Jaune** (1 semaine sur 2)
- Tous les mercredis (et les jeudis quand le mercredi est férié) pour
  - Les déchets ménagers = **bac à ordures** (toutes les semaines)

Pour le verre et les vêtements, des containers sont mis à disposition à côté de la salle des fêtes, rue du Cimetière.

Pour les déchets verts, le point de collecte se situe à Fransures, rue de la Place et est soumis à un règlement : Le site de collecte est ouvert du 1er mars au 31 octobre, uniquement le samedi de 10h à 17h.

Déchetterie

La déchetterie affectée à la commune est celle d'Ailly-sur-Noye. Elle se situe à la sortie de la ville direction Louvrechy.

Déchetterie :
Route de Louvrechy
80250 Ailly-sur-Noye
Tel. 03 22 41 01 22

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
Mardi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Jeudi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Vendredi	9h00 – 12h30	14h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Dimanche	9h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45)**	Fermée

* Réservé aux artisans (non accessible aux particuliers)
** Réservé aux particuliers
La déchetterie est fermée les jours fériés.

Encombrants

Les encombrants concernent les déchets ou objets volumineux ne pouvant être enlevés lors de la collecte classique des déchets. Avant Août 2021, les encombrants étaient collectés 2 fois l'année à des dates définies. Depuis Août 2021, pour la communauté de commune Avre Luce Noye, la collecte s'effectue exclusivement sur rendez-vous et selon certaines conditions (les objets en question ne doivent pas pouvoir être transportables en voiture).

Le numéro à joindre pour la prise de rendez-vous est le : 03 22 09 75 32.

Calendrier 1er Semestre 2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 L FERIE	1 J	1 V	1 L FERIE	1 M FERIE	1 S
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L Jaune
4 J	4 D	4 L Bleu	4 J	4 S	4 M
5 V Jaune	5 L Bleu	5 M	5 V Bleu	5 D	5 M
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L Jaune	6 J
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 L Bleu	8 J	8 V	8 L Jaune	8 M FERIE	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J FERIE	9 D
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L Bleu
11 J	11 D	11 L Jaune	11 J	11 S	11 M
12 V	12 L Jaune	12 M	12 V	12 D	12 M
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L Bleu	13 J
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 L Jaune	15 J	15 V	15 L Bleu	15 M	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L Jaune
18 J	18 D	18 L Bleu	18 J	18 S	18 M
19 V	19 L Bleu	19 M	19 V	19 D	19 M
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L FERIE	20 J
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 L Bleu	22 J	22 V	22 L Jaune	22 M	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V Jaune	24 L Bleu
25 J	25 D	25 L Jaune	25 J	25 S	25 M
26 V	26 L Jaune	26 M	26 V	26 D	26 M
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L Bleu	27 J
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 L Jaune	29 J	29 V	29 L Bleu	29 M	29 S
30 M	Vacances scolaires	30 S	30 M	30 J	30 D
31 M	ZONE B : Amiens	31 D		31 V	

Calendrier 2nd Semestre 2024

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L Jaune	1 J	1 D	1 M	1 V FERIE	1 D
2 M	2 V	2 L Bleu	2 M	2 S	2 L Jaune
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L Jaune	4 M
5 V	5 L Bleu	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L Jaune	7 J	7 S
8 L Bleu	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L Jaune	9 M	9 S	9 L Bleu
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L FERIE	11 M
12 V	12 L Jaune	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D FERIE	14 M	14 S	14 L Bleu	14 J	14 S
15 L Jaune	15 J FERIE	15 D	15 M	15 V Bleu	15 D
16 M	16 V	16 L Bleu	16 M	16 S	16 L Jaune
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L Jaune	18 M
19 V	19 L Bleu	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L Jaune	21 J	21 S
22 L Bleu	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L Jaune	23 M	23 S	23 L Bleu
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L Bleu	25 M FERIE
26 V	26 L Jaune	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L Bleu	28 J	28 S
29 L Jaune	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L Bleu	30 M	30 S	30 L Jaune
31 M	31 S		31 J	Vacances scolaires ZONE B : Amiens	31 M

8. Rappel des règles de vie : Civisme et respect des voisins

Cette année a été marquée par des manquements de civilité entre administrés. Nous sommes donc dans l'obligation de rappeler à chacun les règles de bon voisinage au niveau du bruit et autres aspects légaux. Voici un récapitulatif du « bien vivre ensemble ».

Horaire de tonte

Les horaires de tonte sont les suivants :
– Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
– Le samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
– Le dimanche : de 10h à 12h, interdit l'après-midi
Les jours fériés suivent les mêmes règles que le dimanche (sauf le 1er mai ou c'est interdit toute la journée).

Les animaux

Les aboiements de chien en journée

Même si l'aboiement d'un chien n'est pas interdit, le Code de la santé publique et son article R.1335-31 prévoient qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».
Durée, répétition, intensité, les critères énumérés par la loi ne sont pas cumulatifs
Ainsi, sont considérés comme une nuisance sonore :

- Le **chien qui aboie** à chaque fois que vous vous approchez de son portail ;
- Le **chien qui jappe** en permanence lorsque son propriétaire n'est pas chez lui

Les aboiements de chien la nuit

La nuit, les aboiements du chien sont considérés comme un tapage nocturne à partir du moment où son propriétaire a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend aucune mesure pour y remédier.
Cette nuisance est caractérisée alors même que les critères de répétition, d'intensité ou de durée ne sont pas remplis.
À noter que la loi ne donne aucun horaire précis. Pour être reconnus comme un tapage nocturne, **les bruits causés par le chien** doivent donc avoir lieu lorsqu'il fait nuit.

Chiens en divagation et chiens dangereux

La divagation des chiens (en circulation dans le village sans la surveillance de leur maitre) peut conduire à une contravention. Un chien déclaré dangereux (agressivité, morsure…) pourra être placé dans un lieu de dépôt adapté (exemple : fourrière)

Comme pour 2022, en 2023, plusieurs plaintes de chiens agressifs déambulant dans le village sans la surveillance de leur maître ont été remontées. Nous appelons donc à la vigilance de tous les maîtres…

Brûlage des déchets verts

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts (branchages, végétaux divers…) Ils doivent être apportés dans les déchetteries prévues pour cela..
Nous rappelons aussi que l'espace réservé au cantonnier n'est pas une déchetterie verte. Il a été utilisé par le passé à titre exceptionnel pour centraliser les sapins après Noël dans le cadre d'une action de la communauté de communes, mais n'est pas un espace de recyclage ou de stockage à l'année.
Pour vos déchets verts, les déchetteries habilitées sont celle de Fransures et celle d'Ailly-Sur-Noye.

Trottoirs

L'entretien des trottoirs (désherbage, enlèvement de la neige, des gravats) sont de la responsabilité des habitants

9. Urbanisme

Plantation et autres

La plantation des végétaux repose sur une réglementation spécifique.
La distance ci-dessous est prise en compte selon le milieu du tronc de l'arbre ou arbuste :
- Haies limitrophes : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbuste de moins de 2 mètres : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbre de plus de 2 mètres : à 2 mètres minimum de la limite de voisinage.

Cabane de jardin

La réglementation concernant les abris de jardin diffère selon les dimensions de la construction et son emplacement (secteur protégé ou non) tant sur les démarches administratives que la taxe d'aménagement.
- Inférieur à 5m² = Aucune autorisation nécessaire et pas de taxe,
- Entre 5m² et 20m² = Déclaration préalable de travaux et taxe d'aménagement,
- plus de 20m² = Permis de construire et taxe d'aménagement.

Vous devez également consulter le Plan local d'urbanisme, soit en mairie ou sur le site internet de la commune, qui rassemble toutes les règles relatives à la construction de tout bâtiment dans la commune.

Implantation des maisons

La règle diffère selon l'emplacement de l'implantation de l'habitation sur le terrain :
- à moins de 5 mètres de la rue : Mitoyen ou à 3 mètres minimum de la limite de voisinage,
- à plus de 5 mètres de la rue : à 3 mètres minimum de la limite de voisinage
Pente de la toiture : 40 à 45 °.

Demandes d'urbanisme

Comme il n'est pas simple de toujours s'y retrouver entre les nombreuses démarches à effectuer, le schéma ci-dessous est un très bon récapitulatif permettant en un clin d'œil d'identifier la marche à suivre pour un type de travaux particulier.

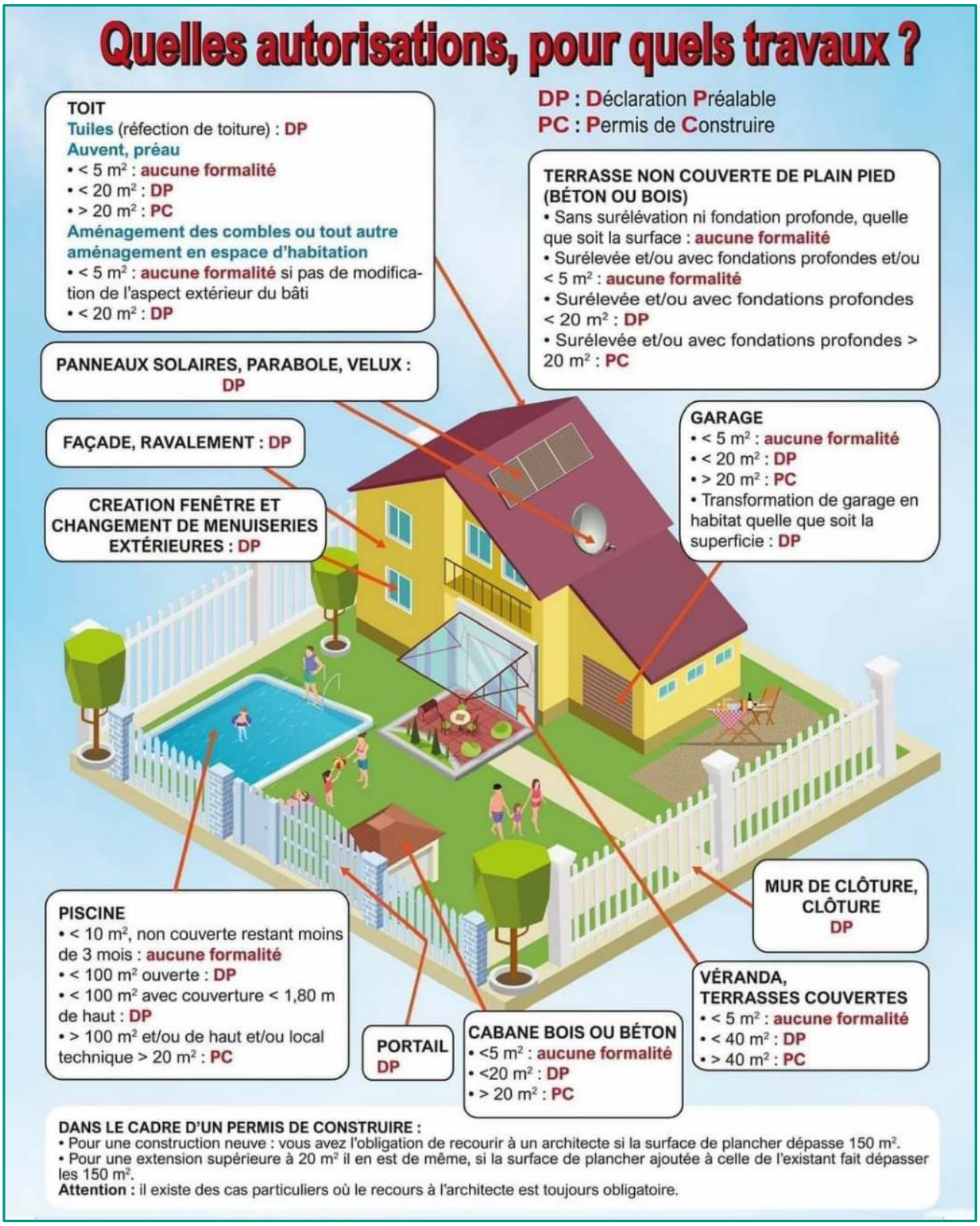

10. Transports

La commune de Flers-sur-Noye dispose de nombreux points de transport à proximité dont vous retrouvez ici le recensement. Les horaires fluctuant régulièrement auprès des compagnies ferroviaires ou de bus, nous vous encourageons à bien les vérifier au préalable sur leurs sites internet.

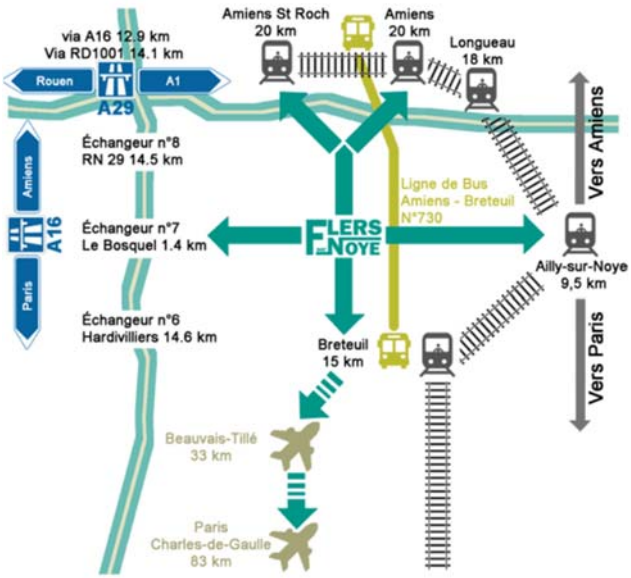

BUS	Flers-sur-Noye (sur la place)	Breteuil
	Jours : LMMJVS	
	12 :45	13 :05
	19 :15	19 :35
	Flers-sur-Noye (sur la place)	Amiens
	Jours : LMMJVS	
	6 :50	7 :25 / 40*
	13 :25	14:20 / 35*

* Selon le lieu d'arrivée dans Amiens

TRAIN	Ailly-Sur-Noye	Amiens
	Nombreux horaires Consulter le site de la SNCF	
	Ailly-Sur-Noye	Paris
	Nombreux horaires Consulter le site de la SNCF	

Plus d'informations sur le site de la commune ou sur
- Bus : https://trans80.hautsdefrance.fr/getFile.php?id=1870
-Train : https://www.oui.sncf/train/horaires/amiens/paris

11. Nos aînés

Cette année encore, nous avons privilégié le bon d'achat pour nos Ainés à valoir chez l'Artisan du terroir.
Dans un premier temps, nous avions convenu de faire un repas mais un contretemps ne nous a pas permis de le réaliser.
Nous regarderons cela l'année prochaine.

Le bon d'achat, tamponné lors de la remise à la mairie, est valide jusqu'à fin mars 2024.

12. Nos Jeunes

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal a décidé de distribuer une carte cadeau d'une valeur de 20 euros aux jeunes florigeois (jusqu'à 10 ans révolus).
Sur inscription des enfants par leur famille, la distribution a pu s'opérer en mairie le samedi 9 décembre. Nous en profitons pour rappeler que pour pouvoir bénéficier de ce type d'action, il est indispensable de retourner les inscriptions dans les délais indiqués.

13. Informations diverses

Fibre optique

La fibre optique est un mince fil de verre. Elle permet un débit internet beaucoup plus important que l'ADSL, quelle que soit la distance qui sépare le foyer de l'infrastructure réseau.

Après une longue attente, la fibre optique arrivera début 2024. Une réunion d'information a eu lieu le 13 Novembre. Le raccordement sera prévu la 8ème semaine de 2024 avec une nouvelle réunion d'information qui aura lieu à Flers-sur-Noye

Altitude Infra Somme est l'opérateur d'infrastructure qui va assurer :

- L'exploitation et la maintenance du réseau de fibre optique construit par Somme Numérique
- La commercialisation du réseau.

Si vous avez une ligne téléphonie fixe ou une box internet Adsl, vous êtes concernés par l'arrivée de la fibre optique ! A Flers-sur-Noye, sur 270 foyers, 249 (soit 92%) sont identifiés comme couvert et donc sujet au passage à la fibre optique.

Les éligibilités sont consultables sur le site : https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-0TSO

Pour souscrire à la fibre, vous avez 2 possibilités :

- Vous ne souhaitez pas changer d'opérateur, appelez le simplement pour lui demander un abonnement fibre optique.
- Vous souhaitez changer d'opérateur, suivez le parcours ci-dessous en 3 étapes :

1 Testez votre éligibilité	2 Choisissez votre operateur	3 Prenez rendez-vous
Plusieurs moteurs d'éligibilité* vous permettent de connaitre en quelques étapes, la disponibilité de la fibre optique à votre domicile.	Selon le résultat du test d'éligibilité, choisissez et contactez l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique.	Prenez rendez-vous pour votre raccordement auprès de l'opérateur choisi ! **

* Notamment via l'adresse ci-dessus.
** Des guides pour préparer le raccordement sont disponibles, notamment auprès de Altitude Infra Somme.

Plus d'informations sur le site internet d'Altitude infra Somme :
https://www.somme-fibre.fr/la-fibre-pour-les-particuliers/

Salle des fêtes

Concernant les disponibilités de la salle des fêtes, ces dernières sont consultables sur le site de la commune, rubrique vie pratique / salle des fêtes.
Vous retrouvez aussi sur cette page toutes les informations relatives aux services associés (nombre de couverts, dimension des tables, etc…) ainsi que leur tarif.

Les réservations de la salle des fêtes ne s'effectuent pas par téléphone mais directement en mairie aux heures de permanence ou par mail envoyé à l'adresse : mairieflerssurnoye@orange.fr.

Services de la communauté de communes

Maison France Service

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est totalement gratuit.

Dans chaque France services, il est possible de solliciter les neuf services de l'État ou partenaires de l'État suivants :

- La Direction générale des finances publiques
- L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Point-Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Le territoire dispose de 2 maisons France Service :

Ailly-sur-Noye
3, Chemin d'Alfortweiler
80250 AILLY SUR NOYE
09.75.91.21.65
(Espace situé au plan d'eau entre le Complexe Sportif et la crèche)

2 agents d'accueil MFS :
du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le Vendredi de 9h à 12h

Moreuil
Dans les locaux du CCIAS
13, rue Maurice Garin
80110 MOREUIL

Veuillez-vous rapprocher de l'Espace France Services au 03 60 12 28 10 pour toutes informations complémentaires.

Com tousports

Structure réservée aux enfants, Com Tousports propose pendant les vacances scolaires des activités sportives qui leur sont dédiées. Entre 8 et 12 ans, ils peuvent ainsi découvrir le Floorball, le tir à l'arc, le tchoukball, les jeux d'adresse et bien d'autres activités…

Pensez à vérifier les programmes mis en ligne sur le site internet de la commune avant chaque période de vacances !

Ci-contre vous trouverez le programme des dernières vacances de la toussaint (du 23 au 27 octobre à Ailly-sur-Noye et Moreuil).

Les inscriptions sont obligatoires auprès d'Olivier MARCHAL au 06 13 98 48 15

Soirée Jeux pour 2024 par la communauté de commune Avre Luce Noye

La CCALN a déployé son Espace de Vie Sociale (EVS) intergénérationnel et itinérant. Cela consiste en un espace d'animation sociale ayant vocation à être au plus proche de ses habitants et à répondre à des besoins identifiés à l'aide de ces derniers. C'est donc à vous, administrés, qu'il revient, en rejoignant le comité des usagers, de définir les actions proposées par cette structure : sorties familles, sorties jeunes, temps de rencontres et d'échanges à l'aide du jeu…[1]

La commune a souhaité s'inscrire dans ce dispositif et a contacté la CCALN afin de pouvoir bénéficier de sa ludothèque itinérante.

En 2023, une soirée jeux de société avait été proposée mais n'avait malheureusement pas rencontré le succès escompté, certainement par manque de communication autour de l'évènement.
Convaincu du bien-fondé de cette démarche dans la promotion du « vivre ensemble », l'opération sera reconduite en 2024 sur une date qu'il reste à identifier !

L'accès à cette soirée est complétement gratuit et un animateur délégué par la CCALN gère l'ensemble de la soirée (mise en place, explications, etc…).

De nombreux jeux sont ainsi présents, du jeu de carte traditionnel à des jeux dits « de plateaux », permettent ainsi à chacun de s'y retrouver et prendre plaisir qu'on soit enfant, adolescent ou adulte.

Vous avez un doute… Venez essayer pour vous faire une idée !

[1]Pour tous renseignements et/ou rejoindre le comité des usagers,
Contacter :
Fabrice FAILLU,
coordonnateur
06.09.24.10.35
Léna VIARTEIX
Chargée de missions
03.22.09.03.15
evs@avrelucenoye.fr

Mission civique

Le but de ce service proposé par la communauté de communes Avre Luce Noye en partenariat avec la mairie était de proposer des activités ou des animations aux habitants du village. Force est de constater, qu'à part quelques personnes, ce service n'a pas été à la hauteur de ce que l'on attendait. Il ne faudra pas venir dire, demain, que les élus n'accompagnent pas leurs administrés…

Spectacle Chez Wepes

* Les guêpes

L'édition 2023 du festival Ches Wèpes* Avre Luce Noye, festival dédié à la langue et la culture Picarde, nous a fait l'honneur d'effectuer une représentation dans notre commune !
La compagnie de spectacle proposait 6 soirées du 3 ou 12 novembre 2023 dans toute la communauté de communes.
La représentation à Flers-sur-Noye a eu lieu le 12 Novembre. Le spectacle avait pour objet les vacances en camping-car. Une première partie de sketch, conte, diries et lecture en picard était proposée avant la représentation.

Ches Wèpes est une troupe de spectacle connue sur le département. Avoir pu en bénéficier grâce à la participation de la communauté de communes permet d'apporter un morceau de culture dans les petits villages comme le nôtre qui ne peuvent rivaliser avec les grandes villes disposant de cinéma, théâtre ou musée, et tout cela gratuitement pour les spectateurs !

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – c'est quoi donc ?

Définition et présentation

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme et d'aménagement qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Il tient compte des évolutions probables du territoire et concerne tous les aspects de la vie quotidienne : le logement, le cadre de vie, l'environnement, le patrimoine, l'économie et l'emploi, les déplacements…

A partir d'une phase de diagnostic initial (état initial de l'environnement, enjeux et besoins de la commune, etc…) il permet de définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui se définit des orientations générales et des orientations d'aménagement sur des secteurs spécifiques pour au final être traduit dans le PLUI.

La définition d'un PLUI s'effectue selon une procédure normée :

- Elaboration des pièces constitutives du PLU parallèlement à la concertation avec la population
- Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de PLU
- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Enquête publique durant 1 mois
- Rédaction du rapport de l'enquête par un commissaire enquêteur
- Modifications et ajustements des pièces constitutives du PLU aux vues des conclusions de l'enquête publique et des avis des PPA
- Délibération du Conseil Municipal approuvant de PLU
- Transmission du PLU au Préfet ; en l'absence d'avis de sa part sous 1 mois, ce dernier est réputé favorable et le PLU devient exécutoire

Le PLUI est constitué de plusieurs pièces / documents :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le règlement
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Les annexes

Pourquoi sommes-nous concernés ?

L'ancienne communauté de communes Val de Noye (CCVN) disposait de son propre PLUI. En fusionnant le 1er janvier 2017 avec la communauté de commune Avre Luce Moreuil (CCALM), le document ne recouvrait plus l'ensemble du nouveau territoire. Il a donc fallu travailler à en reconstruire un permettant d'homogénéiser les pratiques et les attentes sur l'ensemble de la nouvelle communauté de communes.

Il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessite l'accompagnement d'experts et des échanges réguliers avec différents partenaires tels que le grand amiénois, la chambre d'agriculture, etc…

Tout cela est un peu complexe, et s'il est une chose à retenir, c'est que le PLUI est le document qui cadre tout ce qui est lié à l'urbanisme auquel chaque habitant et commune est censé se conformer. Pour l'instant, c'est celui de l'ancienne CCVN qui prévaut en attendant le nouveau en 2024 !

En tant que citoyens, vous pouvez également participer aux enquêtes ouvertes au grand public telle que celle du mois de novembre 2023 sur les déplacements des ménages du grand amiénois.

Le PLUI est consultable en mairie, à la communauté de commune ou sur les sites internet institutionnels correspondant (https://www.flers-sur-noye.fr/citoyennete/plui/ pour celui en vigueur actuellement)

14. Agenda

Les évènements mentionnés ci-dessous le sont sous réserve. Les dates définitives sont renseignées quand elles sont identifiées et connues. D'autres évènements sont susceptibles d'être organisés dans l'année. Surveillez le site internet et le facebook de la commune ainsi que ceux des différentes associations tout comme votre boite aux lettres pour rester informés des animations rythmant la vie de votre village.

Janvier

V 05	Vœux du maire (Commune)

Février

S 17	1er loto (Association de Parents d'élèves du regroupement Flers-sur-Noye/Le Bosquel/Essertaux)

Mars

?	Concours de cartes (Amicale des chasseurs)
S 30	Chasse aux œufs de Pâques (FSN Activités)

Avril

	Pas d'évènement prévu à ce jour

Mai

M 01	Marche de 10 Kms (FSN Activités)
M 08	Cérémonie de l'armistice 1945 (Commune et Anciens combattants)
D 26	Réderie annuelle (Amicale des chasseurs)

Juin

S 29	Fête des écoles (Parents d'élèves)

Juillet

Repas festif (FSN Activités)	S 13
Fête Nationale	D 14

Aout

Pas d'évènement prévu à ce jour	

Septembre

Tournoi de pétanque (FSN Activités)	D 08

Octobre

Bourses aux jouets (FSN Activités)	D 27
Halloween (FSN Activités)	J 31

Novembre

Cérémonie de l'Armistice 1918 (Commune et Anciens combattants)	L 11
Soirée beaujolais (Amicale des chasseurs)	S 23

Décembre

Repas des aînés (Commune)	?
Arbre de noël des enfants (Commune et FSN Activités)	?
Marché de Noël (FSN Activités)	?

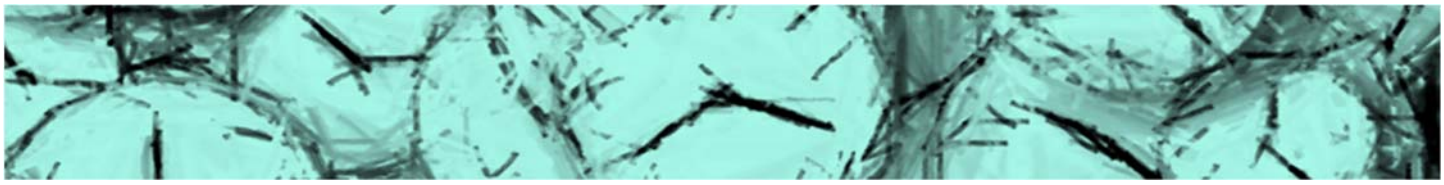

15. Parole aux associations

Les anciens combattants

Bonjour,

Les anciens combattants A.C.P.G - C.A.T.M, Opex et Veuves, sympathisants de Flers sur Noye vous présentent une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2024 !

L'association est là pour faire durer la mémoire des anciens combattants du village qui se sont battus pour notre liberté. Beaucoup de jeunes sont tombés au combat sur notre territoire, il suffit d'aller voir le monument aux morts. Ne pas les oublier est notre devoir.

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre sont là pour partager ce moment d'émotion devant le monument aux morts avec le dépôt de gerbe et la Marseillaise chantée par les enfants de l'école. Nous espérons vous voir en nombre aux cérémonies patriotiques.

Les personnes du village, ancien combattant ou autre qui veulent adhérer à l'association A.C.P.G - C.A.T.M DU VILLAGE, comme sympathisant, peuvent s'adresser à :

- Mr DUMEIGE Michel au 06.83.05.64.83
- Mr DEFOER Aimé au 06.29.82.41.42.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année 2024.

Les anciens combattants

L'Amicale des chasseurs

L'Amicale est composée de 10 Florigeois et 5 actionnaires.

Elle agraine et abreuve les gibiers tout au long de l'année et procède à un comptage au printemps pour définir le nombre d'oiseaux à prélever. Elle régule les prédateurs, renards, pies, corbeaux. On y chasse principalement la perdrix, le faisan, le lièvre, le pigeon, le garenne, le chevreuil et le sanglier.

L'Amicale est une société active dans notre village. Elle organise notamment :

- La réderie à la fête des mères,
- Un concours de manille le 1er samedi du mois de mars,
- Hauts de France propre (nettoyage du village).
- Une soirée Beaujolais très animée le week-end suivant le 3ème jeudi du mois de novembre

L'Amicale serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres du village.

À bientôt au bord d'un chemin où lors d'une de nos manifestations dans le village.

Président : Monsieur René Liénard, 3 route Nationale Flers-sur-Noye / 03 22 09 42 59

Flers-sur-Noye Activités : 2023 : De nouvelles idées en place… et à venir

Cela fait déjà maintenant 3 ans que l'association Flers-sur-Noye Activités nouvellement formée en 2020 vous propose de multiples activités pour petits et grands tout au long de l'année. Les 15 membres actifs ne manquent pas de propositions que nous essayons de convertir pour la plupart.

Pour cette année 2023, certaines activités ont trouvé leur place dans l'agenda communal et seront pérennes. Nous avons aussi mis en place de nouvelles choses… et ce n'est pas fini !!

L'activité YOGA lancée en 2021 aura animé le village 2 soirs par semaine pendant 3 ans mais Marie, l'animatrice des séances, a décidé de se lancer dans un autre projet. Nous avons tout naturellement cherché une alternative, et pourquoi pas, proposer une ou plusieurs activités en remplacement. C'est maintenant Aurélia Roussel qui a repris le flambeau en proposant 1h de zumba le mardi soir (20 inscrits) et 1h de pilâtes le mercredi soir (34 inscrits). Les séances qui regroupent les habitants de Flers et des extérieurs sont maintenant complètes.

Autre nouveauté de cette année, nous avons accueilli le 8 Octobre 2023 Delphine Hubin et Pascal qui l'accompagnait à la trompette. Les 2 artistes ont su proposer de belles chansons qui ont fait danser pas moins d'une centaine de personnes pendant près de 5 heures, prolongeant le plaisir jusqu'à 19h30. Certains participants qui suivent l'artiste ont fait plus d'1h de route pour rejoindre Flers-sur-Noye !! Grand Merci à Delphine et Pascal pour cette merveilleuse après-midi.

Cet évènement demandant énormément de préparation, d'organisation et de publicité, verra probablement sa deuxième édition en 2025, le temps d'apporter les améliorations nécessaires pour que ce spectacle soit encore plus réussi

Enfin, pour le Noël 2023 des enfants, nous avons choisi de l'organiser avec les associations du Bosquel et d'Essertaux. Cela nous a permis de proposer à 70 enfants des 3 communes un spectacle musical interactif intitulé "Guili Guirlande". Un sapin, un cadeau, une guirlande décident qu'ils en ont assez de jouer le même rôle chaque année… Ils décident alors de prendre des vacances avant de penser à leur reconversion… Bien entendu après le spectacle, chocolat chaud et friandises ont fait patienter les enfants avant l'arrivée du fameux personnage à l'habit rouge et à la barbe blanche qui fait tant d'effets à leurs yeux.

Bien entendu, ces 3 nouveautés ne doivent pas faire oublier les autres évènements qui deviennent maintenant récurrents tout au long de l'année en commençant par les "œufs olympiques" pour le week-end de Pâques qui a été reconduit et qui pourrait laisser place à une nouvelle version pour 2024.

La marche de 10 kms du 1er Mai est toujours bien accueillie par les participants et tout le monde est heureux de partager ce bon moment autour d'une boisson et d'un petit en-cas à mi-parcours.

Nous arrivons maintenant à l'été avec le traditionnel repas convivial du 13 juillet pour lequel, cette année, nous avons fait appel à "Gustine traiteur" pour animer la soirée de nos 70 convives en remplacement de nos habituels barbecues. Pour la suite de la soirée, les enfants ont déambulé dans le village armés de leurs flambeaux pour éclairer les rues du village telle une chenille géante. Rires et sourires faisaient plaisir à voir.

Arrive ensuite le tournoi de pétanque organisé cette année le dimanche 10 septembre. Le succès était encore plus marquant que les 2 premières éditions car ce ne sont pas avec 16 mais avec 24 équipes que nous avons dû composer !! Outre les tableaux à modifier, il a fallu ajouter un terrain à la hâte pour que les équipes puissent en découdre.
Là encore, la bonne ambiance a rythmé cette belle journée ensoleillée. Les vainqueurs de cette 3ème édition sont Vincent Lefèbvre et Anthony Lefrançois. A noter que Vincent avait fini avant-dernier l'année précédente… Comme quoi les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément…

Le dimanche 29 octobre, c'est une trentaine de tables qui attendait les exposants de la Bourse aux jouets, journée qui permet à certains de désengorger les armoires et à d'autres de profiter de bonnes affaires pour les fêtes de Noël approchant.

Le mardi suivant, le 31 octobre donc, ce sont les petits monstres qui, vêtus de leurs plus beaux déguisements, dévalisaient les maisons florigeoises de leurs bonbons pour célébrer la fête d'Halloween. Pas d'inquiétude pour les habitants du nouveau lotissement les prés d'en haut…. L'année prochaine, les petites créatures commenceront par vos maisons !!!

L'année s'achève donc avec le Marché de Noël du 26 novembre, animé par 13 exposants. Il est maintenant difficile de se démarquer des autres manifestations puisque beaucoup de communes proposent cette animation. Néanmoins, les exposants étaient ravis de participer et certains ont déjà réservé pour l'année prochaine, ce qui nous incite à poursuivre dans cette voie.

Deux animations plus "confidentielles" ont aussi été organisées cette année avec des succès mitigés.

Les animations d'art floral trouvent un succès grandissant car les participants ne voient pas passer les 2h et repartent ensuite avec leurs créations. Par contre, les animations pour les enfants du mercredi ont du mal à trouver leur public… Heureusement, notre gentille et sympathique animatrice a retrouvé le sourire avec le succès de la Bourse aux jouets.

Notre assemblée générale est programmée pour la fin du mois de janvier 2024, nous en profiterons pour recueillir les nouvelles idées à mettre en place, et pourquoi pas, accueillir de nouvelles recrues qui seront peut-être, elles aussi, force de propositions.

Le mot de la fin reviendra aussi aux remerciements envers les conjointes et conjoints des membres de l'association qui n'hésitent pas à donner le coup de main à la préparation et à l'organisation de nos animations.

Association Flers sur Noye Activités.

Club de l'amitié (de Flers-sur-Noye, Essertaux, Le Bosquel).

Le Club a pour but de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses adhérents. Il se réunit chaque premier jeudi du mois dans la salle de la Mairie. Pour adhérer au club, il n'y a qu'une seule condition : avoir au minimum 60 ans.

Aujourd'hui le club n'est plus composé que d'une dizaine de membres. N'hésitez donc pas à venir partager de bons moments en renforçant les effectifs !

Président : Monsieur Pierre Daroux 17 rue Collée, Flers-sur-Noye / 03 22 09 40 47

Bibliothèque Page à page

Pendant l'année 2023, la bibliothèque Page à Page a, quelque peu, trouvé une petite vitesse de croisière avec les nouveaux créneaux horaires.

Un petit retour sur l'année 2023 concernant l'activité de la bibliothèque, chiffres transmis à la bibliothèque de la Somme (BDS) :

- Le stock de livres au 31 décembre 2022 était de 2 806 dont 639 appartenant à la BDS,
- 34 enfants du village ont emprunté des livres,
- 19 adultes du village et commune avoisinante sont venus emprunter des ouvrages,
- 276 livres ont été empruntés dont 73 par l'école de Flers.

Le stock a évolué grâce à la subvention allouée par la Mairie. Pour 2023, de nouveaux lecteurs ont fait connaissance avec la bibliothèque.

L'équipe continue d'organiser des lectures de contes et représentations de kamishibaï à l'école maternelle de Flers avant ou après les vacances scolaires. Nos petits élèves viennent à la bibliothèque choisir eux-mêmes leur livre, accompagnés de leur professeur des écoles, à un rythme d'environ, une fois par trimestre. Cela leur permet de découvrir les lieux et les nouveautés. Ils ont aussi bénéficié, en mars 2023 dans la salle de la Mairie, d'une exposition prêtée par la BDS, sur les comptines, constituée d'affiches très colorées. Ravissement et participation très active pour les comptines connues par les élèves (et les accompagnants) et découverte de certaines comptines.

Durant les vacances de la Toussaint, l'équipe de la bibliothèque en partenariat avec l'association Flers sur Noye, a repris les activités créatives, en l'occurrence sure le thème de l'automne et Halloween. Des créations surprenantes ont vu le jour… et le défilé d'Halloween a été préparé avec la confection de lampions.

L'équipe composée de Catherine GODIN, Christiane LEFEBVRE et Franck BLOT est à votre disposition aux jours et heures d'ouverture suivants :

- **Tous les mardis de 16 h 30 à 17 h 30, (à l'heure de la sortie des écoles)**
- **Tous les mercredis de 16 h 30 à 18 h,**
- **Les 1er et 3ème samedis de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.**

Pour rappel, l'inscription et le prêt restent **totalement gratuits**.

Fermeture annuelle du 14 juillet au 15 août et les vacances scolaires de Noël.

La bibliothèque est un lieu de rencontre et de convivialité !

Association de Parents d'élèves du regroupement Flers-sur-Noye/Le Bosquel/Essertaux (APEFB)

Depuis septembre 2022, l'Association de Parents d'élèves du regroupement Flers-sur-Noye/Le Bosquel/Essertaux (APEFB) organise des actions au profit de nos 2 écoles. Cette création associative est née d'une rencontre entre 2 enseignantes de Le Bosquel Mme Sevcik et Mme Zelmat et de 2 parents : Mme Bouvier et Mr Cauvin, durant la classe découverte d'avril 2022. Un coup de cœur, aucune association existante, une envie de dynamiser les parents d'élèves et des idées plein la tête : voilà la recette pour se lancer dans ce projet.

Le bureau est composé de :
- 2 co-présidents : Mr Cauvin Jean et Mme Bouvier Laurie,
- 1 trésorière Mlle Rafflin Audrey, 1 trésorière adjointe Mme Vieille Roseline,
- 1 secrétaire : Mme Chiarabini Hélène et 1 secrétaire adjoint : Mr Drouin Nicolas.

Plusieurs parents membres nous ont fait confiance et nous ont rejoint dans cette aventure ! Depuis, on compte une vingtaine de membres à nos côtés pour organiser les actions. Plusieurs partenaires locaux ont également répondu présents pour nous soutenir ainsi que les municipalités du regroupement et nous les remercions vivement.

L'an dernier, nous avons réalisé une vente de donuts grâce à Justin donuts, une journée ludique Oika Oika, un goûter carnaval pour le mardi gras et le plus gros challenge était de gérer de A à Z le repas de la kermesse, le 15 juin 2023. Défi relevé avec brio : plus de 400 repas servis et des supers souvenirs.

Cette année, l'objectif est de récolter un maximum de fonds pour financer une partie de la prochaine classe découverte prévue en mai 2024. Pour cela, plusieurs actions sont déjà en préparation.

Retenez notamment la date du samedi 17 février 2024 pour notre 1er Loto qui se déroulera à la salle des fêtes de Flers-sur-Noye.

Vous souhaitez nous rejoindre ?
Nous soutenir financièrement ?

Vous pouvez nous contacter à cette adresse :
assoparentsflerslebosquel@yahoo.com

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux
pour vous tenir informés de notre actualité :

Facebook :
Association parents d'élèves Flers-sur-Noye/Le Bosquel

Instagram
a_p_e_f_b

Au plaisir de vous rencontrer durant nos prochains temps forts,

L'équipe APEFB

Merci également pour leur participation à :

Casse automobile

Adresse : 403 Rue du Général de Gaulle, ZAC de la Blanche Tâche, 80450 Camon

Fixe : 03 22 70 07 77

Mail : dsa-demolisseur@hotmail.fr

DSA AUTO

Véhicules d'occasion

Adresse : 282 Rue du Général de Gaulle, ZAC de la Blanche Tâche, 80450 Camon

Portable : 07 61 47 37 68

Mail : dsa-occasion@hotmail.fr

Retrouvez le journal en couleur sur le site de la commune
http://flers-sur-noye.fr

L'équipe du journal :
Ansart Maurice, Beaumont Joël, Canoine Alain, Charpentier Alain, Lambert Anne,
Leignel Catherine, Poiré Guillaume
Contact : mairieflerssurnoye@orange.fr